ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des transports et de l'environnement**

Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Fatima Houda-Pepin 1

Élection de la vice-présidente, Mme Denise Beaudoin 1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
Mme Fatima Houda-Pepin, présidente de la commission

M. Jean-Paul Diamond
M. Luc Ferland

Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Onze heures quarante minutes)

Le Président (M. Chagnon): Alors, ayant constaté le quorum... Bien, je suis content de vous voir. Ça fait longtemps qu'on ne s'était pas vus. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134, à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 de notre règlement...

Une voix: ...

Le Président (M. Chagnon): Vous voulez parler tout de suite ou je finis?

Une voix: ...

Le Président (M. Chagnon): O.K., oui, ça va. Alors, conformément à l'article 127 de notre règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 6 novembre 2012, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Fatima Houda-Pepin

Et je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. Oui, Jean-Paul.

M. Diamond: Merci, M. le Président. Je propose que la députée de La Pinière, Mme Fatima Houda-Pepin, soit élue présidente de la Commission des transports et de l'environnement.

Le Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Maskinongé. Mme la députée de La Pinière, acceptez-vous l'offre de nomination? Acceptez-vous la mise en candidature?

Mme Houda-Pepin: Est-ce que je dois? Est-ce que je dois? Oui, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon): Alors, est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Adopté. Alors, je vous félicite, Mme la députée de La Pinière, et je vous réclame tout de suite au siège de la présidence pour procéder à l'élection de votre vice-président ou vice-présidente. Alors, je reviendrai, ce ne sera pas long.

Des voix: ...

Élection de la vice-présidente, Mme Denise Beaudoin

La Présidente (Mme Houda-Pepin): D'accord, très bien. Merci beaucoup. Merci. Alors, chers collègues, merci de votre confiance, tout d'abord, et je suis prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-président ou vice-présidente. M. le député d'Ungava.

M. Ferland: Mme la Présidente, conformément à notre règlement, je propose que la députée de Mirabel soit élue vice-présidente de la Commission des transports et de l'environnement pour la durée de son mandat.

La Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci beaucoup, M. le député. Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Houda-Pepin): Adopté. Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Houda-Pepin): Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Houda-Pepin): Adopté. Alors, moi, j'ai le bonheur de travailler... on va collaborer ensemble à la Commission des transports et de l'environnement, avec une députée que j'estime beaucoup, donc on va faire une bonne équipe avec les autres collègues. Merci beaucoup.

Alors, je déclare que la députée de Mirabel est élue vice-présidente de la Commission des transports et de l'environnement et je lève la séance de la commission puisqu'elle a accompli son mandat. J'ajourne nos travaux sine die. Merci de votre collaboration.

(Fin de la séance à 11 h 44)